

**COMMUNE  
DE  
SAINT-MARTIN DES CHAMPS**

---

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2017**

Convocation : 5 mai 2017

Date d'affichage : 18 mai 2017

Le vendredi 12 mai deux mil dix-sept à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur HERMIER Martial, Maire.

Etaient présents : M. HERMIER Martial, M. PERNAT Stéphane, M. COSME Michel, M. FAUVEL Alain, Mme CEDE Marcelle, Mme LESIRE Anne, M. MILLOT Régis, Mme MOREAU Nadine

Absente excusée : Mme FRATESI Sylvie

Secrétaire de séance : Mme CEDE Marcelle

**L'ordre du jour est le suivant :**

- Voirie communale – programme 2017 : choix de l'entreprise
- Dossier Maîtrise d'œuvre rénovation énergétique du bâtiment mairie et création chaufferie bois
- Eclairage public du parking de la salle multi-activités
- Acquisition d'une tondeuse
- Syndicat intercommunal des collèges et lycées de Toucy : Participation de fonctionnement transports scolaires
- Organisation des élections législatives juin 2017
- Affaires diverses

Le compte rendu de la séance précédente ne fait l'objet d'aucune observation.

**DELIBERATION N° 2017/05/01**

**VOIRIE COMMUNALE – PROGRAMME 2017 : CHOIX DE L'ENTREPRISE**

**VU** la consultation des entreprises en date du 18 avril 2017 ;

**CONSIDERANT** le budget communal de l'exercice 2017 et notamment l'article 615231;

Après avoir pris connaissance des devis,

**Sur proposition du maire, le conseil municipal, à l'unanimité :**

➤ **Retient** l'entreprise R.T.P de Diges, pour réaliser les travaux de voirie communale 2017 pour la somme de 35 887.00 € H.T. soit 43 064.40 € T.T.C avec la variante enrobé coloré :

- reprise des trottoirs rue de St Privé et rue des Genêts) .....	17 068.00 € H.T.
- réfection de chaussée rue de St Privé.....	4 695.00 € H.T.
- parking du cimetière.....	8 220.00 € H.T.
- Allées dans le cimetière.....	3 324.00 € H.T.
- Réfection de chaussée lieu-dit « La Trée ».....	2 580.00 e H.T.

➤ **Dit** que les travaux devront être exécutés avant le 30 septembre 2017.

➤ **Dit** que les travaux sont prévus au budget de l'exercice 2017.

➤ **Donne pouvoir** au Maire de signer les documents relatifs à ce marché

**DELIBERATION N° 2017/05/02**

**RESILIATION POUR MOTIF D'INTERET GENERAL DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE  
POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT DE LA MAIRIE ET CREATION D'UNE  
CHAUFFERIE BOIS**

**VU** la délibération du Conseil Municipal N° 2016/10/02 du 26 octobre 2016 décidant le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique du bâtiment de la mairie et la création d'une chaufferie bois,

**VU** le règlement de consultation et notamment son article 2.4, « les concurrents sont des architectes ou des groupements d'architectes associés obligatoirement à un bureau d'étude fluide... »

**VU** le contrat de maîtrise d'œuvre en date du 14 février 2017 confiant au bureau d'études Pyxair de Toucy la mission de maîtrise d'œuvre,

**Considérant** que le bureau d'études Pyxair de Toucy n'est pas un architecte ni associé à un architecte, **Considérant** que la jurisprudence considère que le non-respect par un Pouvoir adjudicateur du règlement de consultation qu'il a lui-même défini entraîne l'annulation de la décision d'attribution du marché (Conseil d'Etat, 23 novembre 2005, société AXIALOGIC n° 267494

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de résilier ce contrat de maîtrise d'œuvre pour intérêt général,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

➤ **D'autoriser** Monsieur le Maire à résilier le contrat de Maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique du bâtiment de la mairie et la création d'une chaufferie bois avec le cabinet Pyxair domicilié à Toucy. Le marché résilié est arrêté à la somme de 22 100 € H.T. soit 26 520 € T.T.C.

**DELIBERATION N° 2017/05/03**

**LANCEMENT DE LA CONSULTATION D'ENTREPRISES POUR LA MISSION DR MAITRISE  
D'OEUVRE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT DE LA MAIRIE ET  
CREATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal sa délibération 2016/07/08 du 4 juillet 2016 portant sur l'approbation du projet de rénovation énergétique du bâtiment mairie ainsi que la création d'une chaufferie bois.

Il rappelle également la délibération n° 2016/10/02 portant sur le lancement de la consultation des bureaux d'étude.

Vu la délibération 2017/05/02 portant résiliation pour motif d'intérêt général du marché de mission de mission de maîtrise d'œuvre,

VU le Code des Marchés Publics,

VU le nouveau projet de règlement de consultation,

VU l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **Autorise** le lancement de la consultation d'entreprises de maîtrise d'œuvre conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,

➤ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet,

➤ **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution des subventions les plus larges possibles,

**DELIBERATION N° 2017/05/04**

**TRAVAUX SDEY : ECLAIRAGE PUBLIC DU PARKING DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre des travaux prévus sur Saint-Martin des Champs, il a été demandé au SDEY d'inscrire au programme 2017 l'éclairage public du parking de la salle multi-activités.

Selon l'avant-projet établi par le SDEY, la dépense à prévoir est de 21 048.17 € H.T (25 257.80 € T.T.C.).

Conformément aux décisions prises par son comité, le SDEY peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 40 % du montant hors taxe plus la TVA et en demandant à la commune une participation égal à 60 % du montant hors taxes soit 12 628.90 €.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'avant-projet des travaux et d'accepter le montant de la participation de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

➤ Approuve l'avant-projet des travaux d'éclairage public du parking de la salle multi-activités,

➤ Accepte le montant de la part communale soit 12 628.90 €,

**DELIBERATION N° 2017/05/05**

**ACQUISITION D'UNE TONDEUSE – DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNE 2017**

Considérant les besoins de la commune pour l'entretien des espaces verts ;  
Considérant les diverses propositions,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Retient** la proposition de la société Marcel DERIVEAU de Faverralles pour l'achat d'une tondeuse pour un montant de 1 233.33 € H.T (1 480.00 € T.T.C).
- **Autorise** le Maire à engager, liquider et mandater la dépense d'investissement suivante :  
**Compte 21578 - Matériel et outillage de voirie pour un montant de 1 233.33 € H.T soit 1 480.00 € T.T.C.**

**Le maire propose donc de procéder à la décision modificative N°1 suivante sur le budget de l'exercice courant :**

Section de fonctionnement :

Dépenses : compte 61551 – Matériel roulant - 1 480.00 €  
Dépenses : compte 023 – Virement à la section d'investissement + 1 480.00 €

Section d'investissement :

Recettes : compte 021 – Virement de la section de fonctionnement + 1 480.00 €  
Dépenses : compte 21578 – Autre matériel et outillage de voirie + 1 480.00 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** cette décision modificative n° 1

**DELIBERATION N° 2017/05/06**

**PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COLLEGE ET LYCEE DE TOUCY- ANNEE 2016/2017**

Monsieur le Maire présente la proposition de convention de participation aux charges de fonctionnement pour l'année scolaire 2016/2017 pour les élèves transportés aux Collège et Lycée de Toucy et la liste des enfants concernés domiciliés à St Martin des champs et scolarisés à Toucy.

Compte tenu des élèves inscrits de notre commune durant la présente année scolaire 2016/2017, la participation de notre commune est de **34.8928 €** par élève soit :

**104.68 €** pour **3** élèves transportés tous établissements confondus

Sur quoi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération,
- **DIT** que la dépense correspondante est inscrite au budget 2017.

**ORGANISATION DES ELECTIONS LEGISLATIVES DES 11 ET 18 JUIN 2018**

**11 JUIN 2017 : 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

8 H 00 à 10 H 30 :  
- Martial HERMIER  
- Sylvie FRATESI  
- Nadine MOREAU

10 H 30 à 13 H 00 :  
- Michel COSME  
- Régis MILLOT  
- Alain FAUVEL

13 H 00 à 15 H 30 :  
- Stéphane PERNAT  
- Marcelle CEDE  
- Colette SZPUNAR

15 H 30 à 18 H 00 :  
- Nadège BROS  
- Guy THOREL  
- Anne LESIRE

## **18 JUIN 2017 : 2<sup>ème</sup> tour de scrutin**

- 8 H 00 à 10 H 30 :  
- Martial HERMIER  
- Sylvie FRATESI  
- Nadine MOREAU
- 10 H 30 à 13 H 00 :  
- Michel COSME  
- Régis MILLOT  
- Marcelle CEDE
- 13 H 00 à 15 H 30 :  
- Stéphane PERNAT  
- Alain FAUVEL  
- Anne LESIRE
- 15 H 30 à 18 H 00 :  
- Nadège BROS  
- Guy THOREL  
- Christian BOCQ

### **DIVERS**

- Visite du centre de compostage, site de Ronchères : le 01/06/2017 pour les élus et le 10/06/2017 pour les administrés.
- Collecte des ordures ménagères : une pétition des agriculteurs du territoire a été lancée.
- Contribution SDIS (service incendie) : le maire informe les conseillers qu'une régularisation aura lieu suite à un nouveau mode de calcul imposé.
- urbanisme : les documents d'urbanisme (PC, CU, DP) seront instruits dans les mois à venir par les services de la Communauté de Communes de Puisaye Forterre.

Après discussions diverses,

La séance est levée à 21 heures 40.

Le Maire  
Martial HERMIER  
Marcelle CEDE

La secrétaire de séance,